

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00280

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA,

Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. David FARA donne pouvoir à Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIEMI,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Frédérique CHAVE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES, ADOPTION

Le projet du Budget Supplémentaire 2022 a pour objet :

- de reporter en 2022 les crédits engagés sur l'année 2021, ainsi que de reprendre les résultats de l'exercice 2021,
- de procéder à l'ajustement du Budget Primitif 2022,

* * * * *

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

I - LE BUDGET PRINCIPAL

1 – Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 29 298 018.76 € en dépenses
- 23 447 850.97 € en recettes (dont 21 521 660 € d'emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par une affectation du résultat de fonctionnement de 5 850 167.79 €.

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du Budget Principal figure au compte administratif 2021.

2 – Les inscriptions au Budget Supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes) :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 44 895 018.12 € :

- - 187 017.84 € en fonctionnement,
- 45 082 035.96 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 – Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2021	26 660 285.75 €
- les recettes complémentaires au BS	4 569 387.92 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	31 229 673.67 €

En investissement :

- subventions, cessions, remboursement d'avances, fonds de Concours....	6 599 431 28 €
- un ajustement du FCTVA	2 778 406.17 €
- augmentation emprunt	4 287 507.00 €
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	13 665 344.45 €

Soit un total de 44 895 018.12 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	- 2 187 017.84 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	
- Une provision pour charges financières	2 000 000.00 €

En investissement :

- l'inscription de dépenses à hauteur de.....	45 082 035.96 €
<i>(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)</i>	

Soit un total de 44 895 018.12 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

3.1 – Section de fonctionnement

Les différentes recettes fiscales, la TEOM ainsi que les dotations de l'Etat sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de 2022 pour un montant de 8 379 403.00 € (essentiellement la fiscalité économique 6 935 K€, TF, TH et fraction de TVA 916 K€, TEOM 388 K€, les dotations de l'Etat 140 K€). Le remboursement des budgets annexes au budget principal a été réévalué de + 1 384 000 € suite aux recrutements de personnel pour ces budgets.

Le processus de mutualisation des services engagé par la Ville de Saint-Etienne et la Métropole se poursuit, la masse salariale est augmentée de 8 659 000 € correspondant au coût des personnels transférés. La charge est compensée par un prélèvement sur l'attribution de compensation de la Ville de Saint-Etienne. Au BP, le remboursement des coûts de personnel transféré a été prévu en recette de fonctionnement, au budget

supplémentaire, la recette est annulée et viendra diminuer également l'attribution de compensation versée à la ville de Saint-Etienne (-14 095 000 € inscrit au BS).

Les recettes liées aux activités augmentent de 1 220 984.92 €.

En dépenses, une provision de 2 000 000 € est inscrite pour risques et charges financiers (portant le volume total des provisions à 15 000 000.00 €), des dépenses imprévues pour 700 000 € ainsi que des ajustements du budget primitif à hauteur de 2 548 982.16 €, ont été pris en compte.

Le détail des inscriptions en dépenses et en recettes sur la section de fonctionnement, sur chaque secteur d'activité déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) est le suivant :

❖ **L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE**

➤ **IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICES AUX ENTREPRISES :**

Concernant la gestion des bâtiments économiques, en recettes, des loyers complémentaires sont inscrits pour 45 450 €.

La participation au Syndicat mixte de la ZAIN est diminuée de 8 000 €. Dans le cadre du booster de l'innovation sociale, il est procédé à l'abondement de 20 000 € d'une subvention, une recette du même montant est inscrite pour le cofinancement de la Banque des territoires,

➤ **INNOVATION ET ENTREPREUNARIAT**

265 500 € de subventions pour le Fond local pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat, prévues initialement au Budget Primitif 2022 en investissement sont réinscrites en section de fonctionnement, 5 000 € sont prévus pour définir les enjeux et les actions collectives de la Direction.

➤ **LE DESIGN**

Pour la gestion des bâtiments de la Cité du Désign, 75 500 € de crédits supplémentaires en dépenses sont inscrits pour des frais de gardiennage de la Tour observatoire pendant la biennale, pour les révisions de prix des marchés de maintenance et de gardiennage, pour les travaux suite à un sinistre sur le système de sécurité incendie avec, en contrepartie, une recette de 60 000 € de reversement par la Cité du Désign du remboursement de l'assurance.

➤ **LE TOURISME**

Un ajustement de – 7 905.78 € du reversement à l'Office de Tourisme Communautaire de la taxe de séjour réellement perçue au titre de l'année 2021 et une recette complémentaire pour la location de la salle du château de Fontanes est inscrite pour 10 000 €

➤ **CULTURE ET PATRIMOINE, RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Un crédit de 10 000 € est inscrit pour la mise en œuvre d'un benchmark autour de la compétence Culture.

Pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain, 6 000 € sont nécessaires pour régler les premières dépenses de la Galerie nationale du Design. Les révisions de prix sur les marchés de maintenance nécessitent des crédits supplémentaires à hauteur de 2 000 € pour le Musée et 1 000 € pour les Réserves des 3 Musées.

➤ **LES GRANDS EQUIPEMENTS, L'ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS**

- Pour l'ARENA, des inscriptions complémentaires sont nécessaires notamment 20 000 € pour les frais de gardiennage en attendant la mise en service de l'équipement.

- un supplément de 35 000 € est inscrit pour le contrat de lisibilité de Saint-Etienne Métropole dans le stade Geoffroy Guichard, et de 33 673 € pour la subvention versée au club amateur de l'ASSE pour la saison 2022/2023
- Un ajustement de – 66 900 € des crédits inscrits au Budget Primitif pour l'achat de places de match pour la Coupe du Monde de Rugby 2023, ce montant représente le solde du paiement, il est différé en 2023,
- Pour le Stade Geoffroy Guichard, 98 000 € de crédits de fonctionnement ont été basculés en section d'investissement, ils concernent de gros travaux sur le groupe électrogène,
- En raison des révisions de prix sur les marchés de maintenance, il est inscrit 23 000 € pour le Stade et de 14 000 € pour le Nautiform en budget supplémentaire.

➤ **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

En dehors des transferts de crédits de la section de fonctionnement en investissement pour 60 000 €, un crédit complémentaire de 5 000 € est inscrit pour une étude ANRU.

❖ **LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE**

➤ **L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Un crédit supplémentaire de 16 000 € pour les aires d'accueil des gens du voyage (consommation électrique sur l'aire de grand passage et révision du marché de prestation pour la gestion des aires), de 10 000 € pour le plan précarité étudiant et 3 500 € pour l'organisation de la rencontre avec les professionnels de l'Habitat.

➤ **LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Différents remboursements de sinistres par les assurances (certains perçus en 2021) permettent d'inscrire une dépense de 20 497.21 € imputée sur les enveloppes voirie des communes.

En dehors des ajustements de crédits des enveloppes voirie de certaines communes, passant de l'investissement en fonctionnement ou inversement pour un total de 21 797.98 €, des crédits sont inscrits pour :

- une subvention de 10 000 € allouée à la Ligue de Protection des Oiseaux (ouvrages d'art),
- la dépense engendrée par les chutes de neige intervenues au mois d'Avril, après la période de veille hivernale pour 30 000 € (le déneigement a été confié à des entreprises),
- l'augmentation du prix du carburant pour les véhicules et les révisions pour les conventions passées avec le Département pour 82 000 €,
- l'équipement des agents en vêtements de travail et outillage pour 21 210 €.

➤ **LE NUMERIQUE**

Un crédit supplémentaire de 200 000 € est nécessaire pour la maintenance du matériel et la migration de l'ADSL de l'école numérique.

❖ **LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE**

➤ **LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Sont inscrits sur ce poste 20 000 € de crédits en dépense et en recette pour des actions de communication sur le Fonds Air subventionnées par l'ADEME, des ajustements de crédits

pour les cotisations aux différents organismes (ATMO, ALEC...) à hauteur de 29 956.75 € et de 12 500 € pour les subventions, 20 000€ pour une étude imposée par la Loi Climat Résilience portant sur le périmètre des ZFE, 92 000 € au titre du contrat Plan Vert Bleu et 30 000 € pour une AMO pour la communication dans la stratégie de la biodiversité financée en partie par des subventions de la Région pour 97 600 €. Quelques ajustements pour 13 500 € en dépenses (Trophée solarisation, maintenance logiciel carte bruit, frais de gestion toilettes sèches) et 5 000 € en recettes (plateforme éco-événement) sont inscrits.

➤ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS**

L'évolution des coûts pour le tri et l'élimination des déchets nécessite 700 000 € de crédits supplémentaires, partiellement compensés à hauteur de 480 000 € par la réévaluation des recettes de ventes de matériaux au regard de l'évolution de leur cours.

Pour la collecte des biodéchets, 110 000 € sont inscrits pour l'ajustement des coûts de collecte et de traitement et pour une AMO. Les autres ajustements portent sur la cotisation du SYDEMER pour 20 100 € sur une annulation de titre de 2021 pour la redevance spéciale pour 15 500 €. Sur les recettes, le nouveau contrat de DSP pour la collecte des textiles permet d'inscrire 27 600 € au titre d'une redevance annuelle.

➤ **LA MISSION ACCESSIBILITE HANDICAP**

Le budget initialement prévu pour l'interprétariat en Langue des Signes Française est insuffisant pour l'exercice 2022, il doit être augmenté de 4 000 €.

❖ **LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

145 990 € de crédits supplémentaires sont inscrits pour l'installation des services, 33 000 € pour des augmentations de cotisations d'assurance et 171 650 € pour l'informatique et la téléphonie pour notamment des prestations de maintenance.

Sur la Communication, des recettes de participation à la campagne d'attractivité étudiante 2022 sont inscrites pour 95 000 €.

▪ **3.2 – Section d'investissement**

45 082 035.96 € de crédits supplémentaires pour le projet métropolitain sont inscrits. Pour les recettes, 6 599 431.28 € de subventions, cessions, remboursement d'avances sont inscrits, le FCTVA est ajustée de 2 778 406.17 € en fonction des nouvelles dépenses inscrites, et la prévision de l'emprunt est augmentée de 4 287 507 €.

Une avance de 200 000 € pour le budget annexe Réseaux de Chaleur est inscrite pour la création de deux nouveaux réseaux sur les communes de Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière

Le détail des inscriptions en dépenses et en recettes sur la section d'investissement, sur chaque secteur d'activité déduction faite des transferts de crédits (équilibrés entre articles ou entre sections) est le suivant :

❖ **L'ATTRACTIVITE DE LA METROPOLE**

➤ **IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICES AUX ENTREPRISES :**

Dans le cadre des concessions confiées à CAP Métropole sont inscrits 2 100 000 € de crédits pour des avances financières pour l'aménagement des zones d'activités sur les communes de Saint-Bonnet les Oules, Genilac, Chamboeuf et la zone des Roches sur le secteur Molina et 3 000 000 € pour le rachat d'équipement public sur le site de Novaciéries

à Saint-Chamond, un complément de 51 920 € pour Novaciéries est inscrit pour l'évaluation du label éco quartier et la signalétique sur le site. La somme de 837 000 € est nécessaire pour des acquisitions foncières à la Grand-Croix et le crédit de 10 000 € inscrit au BP pour des études sur STELYTEC 2 est diminué de 100 000 €.

Des prévisions de recettes pour des cessions de terrains sur les différentes zones sont ajustées pour 288 835 €.

Une subvention de 50 000 € est inscrite pour soutenir le projet « Expérience chantier ».

Sur les bâtiments économiques, sont inscrits 150 000 € pour un projet de cuisine centrale et des travaux d'individualisation des bâtiments sur Métrotech. 120 000 € pour des études sur le bâtiment Laurent et le BHT2. Des travaux de performance énergétique initialement prévus au BP sont reportés (Giat St Etienne, Necker, Combeplaine) ou annulés en raison des cessions (STRONGLIGHT), 808 000 € d'inscriptions budgétaires sont annulées en dépenses et 231 900 € en recettes (subventions DSIL).

La cession du bâtiment 14 à Métrotech et celle d'une partie du bâtiment Fauriel permettent d'inscrire une recette de 1 191 000 € et la recette pour la cession du bâtiment STRONGLIGHT est ajustée de 40 000 € (ce qui la porte à 1 270 000 €).

Le budget annexe Zones Industrielles enregistre un résultat de clôture sur la section d'investissement de 171 220,27 €, il est utilisé pour le remboursement d'avance au Budget Principal. L'annulation des travaux sur la zone des Volons pour 100 000 € et pour 5 000 € sur la zone de Bas Reclus permet de porter le remboursement d'avance au Budget Principal à 276 220,27 €.

En dépenses, 15 000 € d'ajustement d'avances pour les zones de Montrambert à La Ricamarie et Stélytec à Saint-Chamond sont inscrits.

➤ **L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENTREPREUNARIAT :**

1 900 000 € de crédits sont annulés dont la participation à la SLP FAIM reportée en 2023 et le report partiel de la subvention prévue pour le réaménagement du Campus Tréfilerie (- 500 000€). Sont ajoutés 700 000 € pour une subvention pour la restructuration de l'Université Jean Monnet, et 800 000 € de complément pour le Fond Local à l'Innovation. Des crédits prévus initialement en investissement ont été transférés en section de fonctionnement pour 285 000 € qui concernent principalement des actions de médiation industrielle et d'animations.

➤ **LE DESIGN**

Dans le cadre du projet Cité 2025, 7 443 000 € de crédits sont nécessaires pour des acquisitions foncières auprès de l'Epase. Un ajustement de 5 000 € pour les travaux sur le bâtiment de la Cité est inscrit.

➤ **LE TOURISME**

Sont inscrits en dépenses, 26 000 € pour des études sur les sites mis en lumière, 5 000 € pour la réfection de la Verrière et en recettes un ajustement de 93 054,40 € des subventions de la Région et de la DRAC pour le site du Corbusier.

➤ **CULTURE ET PATRIMOINE**

Le développement de l'application « parcours connecté » dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire nécessite l'inscription de 15 000 € de crédits.

➤ **RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Pour le bâtiment des Réserves des 3 Musées, un crédit de 25 920 € est inscrit pour le raccordement au réseau de chaleur de Châteaucreux et 37 000 € pour des équipements pour le transport des œuvres. Des études et travaux sur la centrale de traitement de l'air du Musée d'Art Moderne et Contemporain doivent être réalisés pour 50 000 € de crédits.

5 000 € sont inscrits pour l'acquisition de Pia Rondé et Fabien Saleil. Le renouvellement de l'application numérique de visite du musée est reportée sur 2023, 47 000 € de crédits sont annulés.

Les crédits de paiement sur l'AP Restauration des œuvres d'art sont rephasés avec -75 000 € en dépenses et - 23 800 € en recettes.

➤ **LES GRANDS EQUIPEMENTS, L'ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS**

Les crédits sont réajustés pour les travaux sur le groupe électrogène et l'installation de la fibre optique pour les contrôles d'accès pour 228 000 € et pour les aménagements du Stade Geoffroy Guichard pour l'accueil des grandes compétitions pour 642 000 € en dépenses et 430 000 € en recettes en raison de subventions de la DSIL, de la Région et du Département. 456 300 € de travaux sont prévus conformément aux dispositions de la convention avec l'ASSE.

Pour l'ARENA, les crédits de paiement de l'AP sont réajustés sur 2022 pour 3 385 000 € car les travaux se terminent sur cet exercice. Une recette de 2 000 000 € de la Région est inscrite.

De nouvelles études, avant une possible acquisition foncière à la SNCF, pour le parking de la Patinoire Métropolitaine (hors AP) sont inscrites pour 105 000 €, la SNCF participe à hauteur de 50 000 €.

Les crédits de paiement de l'AP pour la construction de la patinoire sont rephasés sur 2022 pour 800 000 € en dépenses.

➤ **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Les crédits inscrits au BP 2022 sont complétés de 60 000 € pour le plan d'action de lutte contre toutes les formes de discriminations.

❖ **LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE**

➤ **LES GRANDS PROJETS**

Les crédits inscrits pour des réserves foncières d'opportunité sont augmentés de 500 000 €. Sur le site de la DOA à proximité du Musée d'Art Moderne et Contemporain, 500 000 € sont inscrits pour une avance versée à EPORA (convention).

Les crédits de paiement de plusieurs AP sont rephasés sur l'exercice 2022 (pas de reports) :

- L'Horme Pasteur	1 300 000 €
- Entrée Est de Rive de Gier	1 206 941 €

➤ **LE DEVELOPPEMENT LOCAL**

L'enveloppe consacrée aux fonds de concours versés aux communes dans le cadre du plan de relance est abondée de 5 800 000 €. Les crédits prévus pour le soutien des activités en milieu rural et sur les quartiers prioritaires sont diminués de 30 000 €

➤ **L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Une inscription de 1 078 000 € est dédiée à la sédentarisation des aires d'accueil des gens du voyage. L'avancement des dossiers nécessite des ajustements pour 1 008 000 € des crédits de paiement prévus sur l'exercice 2022 pour les Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat et les Programmes d'Intérêt Général dans les autorisations de programme (AP) (pour rappel, il n'y a pas de reports sur les AP). Un crédit supplémentaire de 20 000 € est inscrit pour des dépenses de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

➤ **LA VOIRIE**

Sur les enveloppes voirie des communes, en dehors de quelques ajustements pour – 42 364.72 € en dépenses et 37 500 € en recettes, du transfert des crédits d'investissement

sur la section de fonctionnement et inversement pour - 26 075.40 €, sont inscrits les crédits non consommés sur l'exercice 2021 et réattribués pour 7 034 826.93 € et 2 850 000 € dans le cadre du plan de relance. L'opération Colonel Marey se termine, 26 000 € sont inscrits en dépense et 210 000 € en recette.

➤ **LE NUMERIQUE**

Un crédit supplémentaire de 200 000 € est nécessaire pour l'acquisition et l'installation du matériel.

❖ **LE DEVELOPPEMENT D'UNE METROPOLE DURABLE**

➤ **LA TRANSITION ENERGETIQUE, ECOLOGIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Sont inscrits 100 000 € de crédits supplémentaires pour la restauration de la trame verte et bleue, 140 000 € pour les études sur le projet recyclerie / ressourcerie financée à hauteur de 88 136.00 € par l'ADEME, 25 000 € de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les ombrières du parking de la salle de l'ARENA avec une recette de 13 000 € apportée par l'entreprise titulaire de l'AMI. Pour les énergies renouvelables, des crédits du BP sont complétés de 250 000 € en dépense et en recette pour les fonds de concours aux communes et le fond ENR de l'ADEME et 50 000 € pour une nouvelle étude de programmation pour atteindre les objectifs énergétiques au titre du TEPOS. Un complément de 3 900 € est inscrit pour la ZFE.

Les crédits de paiement sont rephasés sur l'exercice 2022 pour 174 176.26 € pour l'AP « Ecrans acoustiques »

➤ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS**

Des crédits complémentaires sont nécessaires pour les travaux du centre technique communautaire à Roche la Molière pour 100 000 €, 50 000 € pour une acquisition foncière pour la relocalisation de la déchèterie de Saint-Jean-Bonnefonds et 50 000 € pour une AMO pour des travaux sur le quai de transfert des Brunandières. Le contrat de DSP pour la collecte des textiles se terminant, 135 000 € sont inscrits pour le rachat des containers. Ils seront mis à disposition du nouveau délégataire. Les dispositifs de fonds de concours prévus pour le tri, le cadre de vie et le plan de réduction des déchets sont reportés, 110 000 € de crédits sont annulés.

Les recettes inscrites au BP pour la mise en place de la collecte des biodéchets sont ajustées de - 23 000 €, et la subvention de 112 000 € de CITEO pour les nouvelles colonnes de tri est annulée (fin d'agrément).

➤ **LES CONTRATS DE RIVIERES**

Les crédits d'investissement des différentes opérations de rivières sont ajustées de 4 035 385.61 € en dépenses et de 2 012 385.61 € en recettes pour pouvoir prendre en compte les besoins complémentaires notamment sur le Furan pour le barrage du Gouffre d'Enfer et une acquisition foncière sur l'Etrat et sur le Gier, pour la démolition et reconstruction du pont de la RM106, sur les travaux d'aménagement des berges du Gier sur le site de Duralex et sur l'aménagement du Janon.

Un crédit complémentaire de 75 000 € pour les travaux sur les Eaux Pluviales est également inscrit.

❖ **LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

50 000 € sont alloués pour la poursuite des transferts en pleine propriété de certains équipements.

Les crédits du BP sont ajustés à hauteur de 334 000 € pour l'aménagement des locaux pour l'installation des services mutualisés et 59 200 € pour l'informatique. Une subvention de l'Etat de 10 000 € au titre de la DSIL est inscrite pour la dématérialisation des demandes des autorisations d'urbanisme.

II - LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT ET MOBILITE

Le Budget Supplémentaire annexe 2022 des transports et de la mobilité enregistre :

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 6 438 213.60 € en dépenses
- 3 600 000 € en recettes (emprunt)

Le financement de ces reports est assuré par le solde positif de la section d'investissement de 1 899 595.62 € et par une affectation du résultat de fonctionnement de 938 617.98 €

Le détail des reports pour chacune des opérations d'investissement du budget des transports figure au Compte Administratif 2021.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget Supplémentaire hors opérations d'ordre :

Les inscriptions nouvelles du Budget Supplémentaire s'élèvent à 9 462 691.45 € :

- 4 573 200.00 € en fonctionnement,
- 4 889 491.45 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement et d'investissement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- | | |
|---|-----------------|
| - l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2021..... | 14 153 691.45 € |
| - recettes de fonctionnement supplémentaire..... | 12 000.00 € |

En investissement :

- le solde d'exécution de la section d'investissement après financement des reports	0.00 €
- total des recettes d'investissement disponibles.....	0.00 €
- diminution de l'emprunt inscrit au BP	- 4 703 000.00 €
Soit un total des recettes de	9 462 691.45 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... (ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)	1 573 200.00 €
- Dépenses imprévues	3 000 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement.....	4 573 200.00 €

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP..... (Ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)	4 377 800.00 €
- des crédits pour dépenses imprévues	511 691.45 €
Total des dépenses d'investissement.....	4 889 491.45 €

Soit un total des dépenses de 9 462 691.45 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif :

En dépenses de fonctionnement, les inscriptions nouvelles concernent :

- Pour la DSP, 700 000 € de crédits pour les services supplémentaires demandés (horaire du tram étendu jusqu'à 1h du matin, transports à la demande, nouvelles dessertes) et une actualisation du forfait de charges de 700 000 € pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.
- Des ajustements de crédits pour 140 000 € sur les Transports scolaires suite aux révisions des marchés et la hausse de l'énergie.
- Une augmentation de 30 000 € de la participation pour l'exercice 2022 au Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.
- Un ajustement de 3 200 € sur les parkings relais.

En recettes de fonctionnement, une recette de 12 000 € est inscrite dans le cadre de la convention Transpôle énergie.

En section d'investissement les inscriptions nouvelles concernent :

- le renouvellement du système Vélivert et l'acquisition de nouvelles stations et de nouveaux vélos pour 2 625 000 €,
- des crédits pour la billettique avec 492 800 € pour une AMO de programmation pour un nouveau système et 100 000 € pour des équipements,
- le versement d'avances forfaitaires à hauteur de 440 000 € pour les acquisitions de bus de moyenne capacité et le remplacement des bus diesel (nouvelle Autorisation de Programme).
- la modernisation et l'entretien des équipements avec des travaux supplémentaires sur la plateforme de Grouchy pour 550 000 € et 80 000 € consacrés une AMO et à l'acquisition d'un nouveau logiciel pour l'inventaire,
- des nouvelles lignes en test avec des crédits pour la restructuration du réseau à hauteur de 130 000 € et 30 000 € nécessaires pour le matériel urbain.
- un abondement de 100 000 € sur l'accessibilité des bus pour régler des révisions importantes sur les marchés,
- un rephasage de l'AP 3^{ème} ligne de Tram avec une diminution des crédits sur 2022 de -170 000 €.

En recette d'investissement une diminution de l'emprunt de – 4 703 000.00 €

III - LE BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES

Il est proposé dans un premier temps de prendre en compte la reprise du résultat constaté au Compte Administratif 2021 en recettes d'investissement soit 171 220.27 € et à l'affecter en remboursement d'avance au budget principal de Saint-Etienne Métropole.

En section d'exploitation, les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses avec des travaux de voirie pour 10 000 € sur la zone de Montrambert à la Ricamarie et des annulations de travaux de dépollution sur la zone des Volons à Andrézieux-Bouthéon pour - 100 000 € (solde 90 000 €).

En section d'investissement, est constatée une avance complémentaire du budget principal et un remboursement complémentaire des avances faites au budget principal (solde 90 000 €).

On peut noter également des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

IV- LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

A – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :
- 2 037 528.22 € en dépenses

- 2 493 381.66 € en recettes
Soit un solde positif de 455 853.44 €.

2- Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 3 212 252.81 € dont :
- 2 005 300.00 € en dépenses de fonctionnement,
- 1 206 952.81 € en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1- Les recettes disponibles:

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021.....	2 659 781.03 €
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	2 659 781.03 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	5 281 487.87 €
- Solde négatif résultat reporté.....	- 5 737 341.31 €
- Solde positif des reports.....	455 853.44 €
- Emprunt.....	<u>552 471.78 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	552 471.78 €

Soit un montant total de recettes de 3 212 252.81 €

2.2 – Utilisation des recettes disponibles:

En fonctionnement :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- section de fonctionnement au budget supplémentaire.....	2 005 300.00 €
---	-----------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

En investissement :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

- ajustement des crédits d'équipement.....	1 206 952.81 €
--	-----------------------

Soit un montant total de dépenses de 3 212 252.81 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses** d'exploitation, la majoration proposée des dépenses est de 2 005 300 €.

- 1 395 000 € sont consacrés au remboursement de frais au budget principal. En effet dans le contexte de l'évolution de l'organisation du service, un travail de mise à jour des données a été mené concernant les coûts de personnel et les frais de structure.
- 390 300 € de divers ajustements de charges (prestations dans les stations d'épuration, mise en place d'astreintes pour les interventions d'urgence...).
- 100 000 € de provisions (admissions en non-valeur et effacements de dettes)
- 120 000 € pour les régularisations sur exercices antérieurs

Il n'y a pas de **recette** de fonctionnement supplémentaire.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**, inscription de crédits prévisionnels pour 1 206 952.81 €.

En **recettes**, une augmentation de l'emprunt prévisionnel à hauteur de 552 471.78 €

B – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

1 - Les reports d'investissements : 187.50 € en dépenses

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 91 817.34 € dont :

- 19 429.34 € en fonctionnement,
- 72 388.00 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget supplémentaire :

En Fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021..... 19 429.34 €

En Investissement:

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021 72 388.00 €

Soit un montant total de 91 817.34 €

2.2 - Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

En fonctionnement

- ajustement des charges courantes.....	16 429.34 €
- ajustement des charges exceptionnelles.....	<u>3 000.00 €</u>

Soit un total de **19 429.34 €**

En investissement

- dépenses provisionnelles d'équipement.....	72 200.50 €
- solde négatif des reports.....	<u>187.50 €</u>

Soit un total de **72 388.00 €**

Soit un montant total de 91 817.34 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

Globalement et par secteur de dépenses, ces inscriptions se présentent comme suit :

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses**, les inscriptions nouvelles concernent les charges courantes pour 16 429.34 € dont 8 000.00 € pour les remboursements au budget principal, 6 929.34 € pour les charges d'exploitation, 1 500.00 € pour les ANV, Pour les charges exceptionnelles 3 000.00 € dont 1 000.00 € pour les régularisations sur exercices antérieurs et 2 000.00 € pour les provisions.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement** sont inscrits 72 200.50 € de crédits provisionnels.

V- LE BUDGET ANNEXE EAU

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 3 723 882.82 € en dépenses
- 525 630.00 € en recettes

Soit un solde négatif de 3 198 252.82 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par service, l'affectation du résultat 2021 est de 4 970 360.68 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 6 262 142.31 € dont :

- 1 320 323.88 € en dépenses de fonctionnement,
- 4 941 818.43€ en investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- L'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2021	3 577 060.06 €
- Recettes complémentaires au BS.....	<u>238 278.82 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	3 815 338.88 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	4 970 360.68 €
- Excédent reporté.....	1 207 865.57 €
- Solde négatif des reports.....	- 3 198 252.82 €
- recettes complémentaires au BS	925 700.00 €
- diminution de l'emprunt.....	<u>- 1 458 870.00 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	2 446 803.43 €

Soit un total de 6 262 142.31 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP.....	1 320 323.88 €
---	-----------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explication détaillées ci-après)

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses et les recettes du BP	4 941 818.43 €
--	-----------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 6 262 142.31 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget Primitif

En section "Fonctionnement" :

En dépense d'exploitation, la majoration proposée des dépenses de 1 320 323.88 € résulte essentiellement d'inscriptions nouvelles afin d'ajuster les crédits nécessaires, à savoir :

- Un ajustement des charges à caractère général (1 121k€) notamment :
 - sur les achats d'eau (53k€),
 - les contrats de prestation (30k€).
 - Les frais d'études (122k€) complément d'honoraires pour la mission d'étude du mode de gestion sur le territoire Furan.
 - Les remboursements de frais au budget principal (500 k€), coûts supplémentaires (cf. budget Assainissement collectif)
 - l'inscription de crédits prévisionnels pour l'équilibre de la section (416k€) sur divers comptes,
- Ajustement du chapitre 66 « charges financières » (1k€),
- Ajustement du chapitre 014 « atténuation de produits » (4k€),
- Ajustement du Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » (32k€),
- 147 K€ à inscrire au chapitre 67 représentant
 - Le remboursement aux communes en régie d'admissions en non valeurs ou d'effacements de dettes antérieures à la remontée de compétence
 - Les annulatifs sur les rôles sur exercices antérieurs.
- Ajustement des provisions au chapitre 68 pour 15 k€

Pour les recettes, les inscriptions proposées de 238 278.82 € portent sur :

- Des ajustements de crédits au chapitre 70 relatif aux produits des ventes d'eau (120 K€),
- ajustement des frais de contrôle au chapitre 75 (91 K€),
- Alignement du compte 7817 Reprise sur provision pour dépréciation d'actif (27K€).

En section "Investissement" :

- En dépenses, les inscriptions proposées correspondent à l'augmentation des crédits des dépenses d'équipement à hauteur de 4.9 M€, elles concernent principalement :
 - la ville de Saint Etienne pour 1.7 M€ (dont 1.6 M€ pour le rachat des compteurs dans le cadre de la fin de la DSP)
 - Le barrage de Lavalette 0.7 M€
 - Le syndicat de Saint-Chamond L'Horme 0.4 M€
 - L'ex syndicat des Barrages 0.4 M€

Dans certains cas celles-ci permettent d'assurer l'équilibre individuel du budget de la commune.

- En recettes, l'emprunt peut être réduit de 1.5 M€ compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 2.4 M€ et des recettes complémentaires de subventions (0.7 M €).

VI - LES BUDGETS ANNEXES PARCS DE STATIONNEMENT

L'exercice 2022 voit la séparation du budget annexe des Parcs et aires de stationnement en 2 budgets distincts selon le mode de gestion (régie et délégation de service public). La séparation des résultats provient de la comptabilité analytique par mode de gestion tenue depuis la création du budget.

A- LE BUDGET RATTACHE PARCS DE STATIONNEMENT EN REGIE

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 727 488.68 € dont :

- 246 874.79 € en fonctionnement,
- 480 613.89 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021	320 061.79 €
- la suppression de recettes exceptionnelles.....	<u>- 73 187.00 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	246 874.79 €

En investissement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021.....	<u>480 613.89 €</u>
soit un total de	727 488.68 €

2.2 - Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé de répartir les recettes disponibles de la façon suivante :

<i>En fonctionnement</i>	
-ajustement des dépenses et recettes.....	246 874.79 €

<i>En investissement :</i>	
-ajustement des dépenses d'équipement.....	<u>480 613.89 €</u>

soit un total de

727 488.68 €

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Fonctionnement" :

En **dépenses**, un ajustement des charges d'exploitation de 246 874.79 € permettant notamment de prendre en compte des dépenses de réparation de sinistres au parking du Clapier pour 20 000 € d'électricité et maçonnerie, ou l'extension des plages de présence aux Ursules

En **recettes**, l'inscription en recettes exceptionnelles de 73 187.00 € est supprimée.

En section "Investissement" :

En **dépenses d'équipement**, l'inscription de dépenses provisionnelles pour un total de 480 613.89 €. Ces crédits permettront de financer la mise aux normes des terminaux de paiement à Saint-Chamond (15 000 €) et aux Ursules (2 000 €), de refaire le barriérage des Ursules pour 38 000 €.

B - LE BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT EN GESTION DELEGUEE

1 - Les reports d'investissements : néant

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire (hors écritures d'ordre et doubles comptes)

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 72 000 € uniquement en fonctionnement :

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt

2.1 - Les recettes de fonctionnement disponibles pour le Budget supplémentaire :

En fonctionnement

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021	- 72 000.00 €
- les recettes nouvelles du BS 2022.....	<u>72 000.00 €</u>

soit un total de **0.00 €**

En investissement :

- l'excédent reporté constaté au Compte administratif 2021.....	<u>0.00 €</u>
---	---------------

soit un total de **0.00 €**

3 – Les propositions nouvelles du budget supplémentaire

En section "Fonctionnement" :

En **recettes**, 72 000 € en recettes courantes : il s'agit de recettes de 2021 qui n'ont pas pu être rattachées du fait de la séparation du budget en deux entités autonomes. Ces reversements des délégataires permettent ainsi de financer le déficit reporté de 2021

VII - LES BUDGETS ANNEXES DES RESEAUX DE CHALEUR

L'exercice 2022 voit la séparation du budget annexe des Réseaux de chaleur en 2 budgets distincts selon le mode de gestion (régie et délégation de service public). La séparation des résultats provient de la comptabilité analytique par mode de gestion tenue depuis la création du budget.

A – LE BUDGET RATTACHE DES RESEAUX DE CHALEUR EN REGIE

1 - Les reports d'investissements :

Le montant des reports s'élève à :

- 322.18 € en dépenses
- 85 326.80 € en recettes

Soit un solde positif de 85 004.62 €. En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2021 est de 3 984.98 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 977 072.99 € dont :

- 22 817.20 € en dépenses de fonctionnement,
- 954 255.79 € en dépenses d'investissement

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- l'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2021 419 167.20 €

- Ajustement des recettes de fonctionnement.....	<u>20 300.00 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	439 467.20 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	3 984.98 €
- Excédent reporté.....	118 994.01 €
- Solde positif des reports	85 326.80 €
- Ajustement des recettes d'investissement.....	<u>329 300.00 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	537 605.79 €

Soit un total de 977 072.99 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En fonctionnement :

- des ajustements sur les dépenses du BP.....	22 817.20 €
---	--------------------

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP	954 255.79 €
--	---------------------

(ces ajustements de dépenses font l'objet d'explications détaillées ci-après)

Soit un total de 977 072.99 €

3 – Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Exploitation" :

Les inscriptions nouvelles en dépenses sont des ajustements budgétaires.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- L'inscription de crédits de travaux et d'acquisitions prévisionnels de 954 K€, correspond à 169 K€ pour des études en vue de création de nouveaux réseaux de chaleur sur Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière, à 265 K€ de régularisation de mandats de 2021 (imputation erronée entre le 2315 et 2313) et à 520 K€ afin d'assurer l'équilibre de la section.

En recettes, une diminution de l'emprunt de 105 K€ et le financement des études par une avance du budget principal pour 169 K€ ainsi qu'une régularisation de compte pour 265 K€ (cf dépenses)

B – LE BUDGET ANNEXE DES RESEAUX DE CHALEUR EN GESTION DELEGUEE

1 - Les reports d'investissements :

Compte tenu de la création de ce budget annexe en 2022, il n'a pas été possible de pratiquer les reports.

En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par réseau de chaleur, l'affectation du résultat 2021 est de 444 935.87 € sans corrélation directe avec le besoin global de financement de la section d'investissement.

2 - Les inscriptions nouvelles au Budget supplémentaire

Les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire s'élèvent à 474 321.33 € en investissement.

D'une manière générale le financement des dépenses nouvelles doit être assuré par :

- l'excédent de fonctionnement reporté,
- diverses recettes supplémentaires constatées en fonctionnement ou en investissement,
- le cas échéant le recours à l'emprunt.

2.1 - Les recettes disponibles pour le Budget Supplémentaire :

En fonctionnement :

- L'excédent reporté constaté au Compte Administratif 2021	653 731.81 €
- Diminution des dépenses de fonctionnement.....	<u>3 748.19 €</u>
- Total des recettes de fonctionnement disponibles.....	657 480.00 €

En investissement :

- Affectation des résultats.....	444 935.87 €
- Déficit reporté.....	- 420 494.64 €
- Solde des reports	0.00 €
- Ajustement des recettes d'investissement.....	<u>- 207 600.00 €</u>
- Total des recettes d'investissement disponibles.....	- 183 158.77 €

Soit un total de 474 321.23 €

2.2- Utilisation des recettes disponibles :

Il est proposé d'affecter les recettes disponibles de la manière suivante :

En investissement :

- des ajustements sur les dépenses du BP **474 321.23 €**

(ces ajustements de dépenses et recettes font l'objet d'explications détaillées ci-après)

3 – Les ajustements par rapport au Budget primitif :

En section "Exploitation" :

Les diminutions en dépenses sont des ajustements budgétaires.

En section "Investissement" :

En dépenses, les inscriptions proposées concernent essentiellement des dépenses d'équipement :

- L'inscription de crédits de travaux et d'acquisitions prévisionnels 474 K€ afin d'assurer l'équilibre de la section

En recettes, l'emprunt est réduit de 238 K€ compte tenu de l'autofinancement complémentaire de 580 K€ et une inscription de 31 K€ pour une subvention.

Il est précisé que :

- Le Conseil d'exploitation de la régie «Parcs de stationnement», dans sa séance du 17 juin 2022, a émis un avis favorable sur le budget supplémentaire du budget rattaché « Parcs et aires de stationnement »,
- le Conseil d'exploitation de la régie « Réseaux de chaleur », dans sa séance du 30 mai 2022, a émis un avis favorable sur le rapport du budget supplémentaire concernant le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ».

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte les Budgets Supplémentaires 2022, budget principal et budgets annexes, présentés ci-dessus.

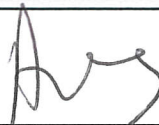
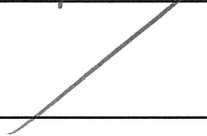
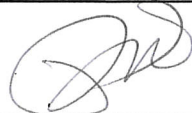



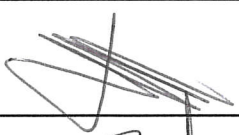
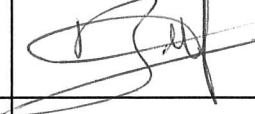




Ce dossier a été adopté à la majorité avec 8 voix contre et 4 abstentions.

Pour extrait,
Le Président,

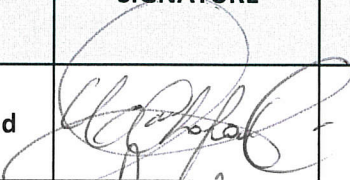
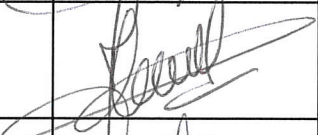
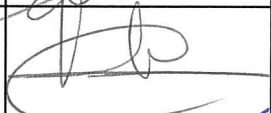
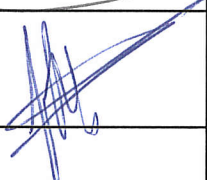

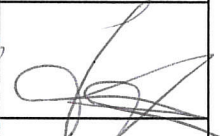
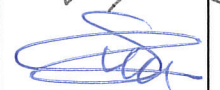









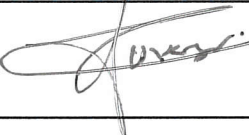
Gaël PERDRIAU


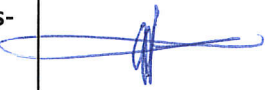
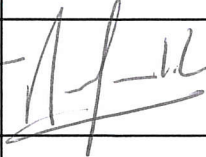
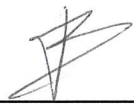
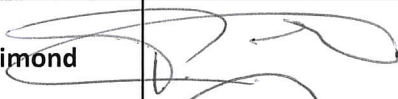

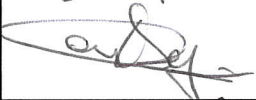

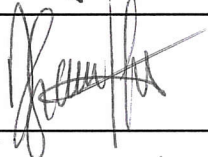
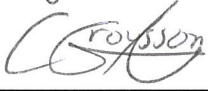
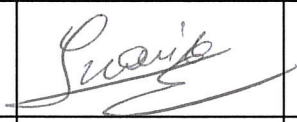
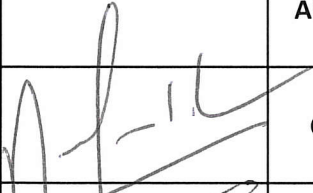


CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 30 JUIN 2022

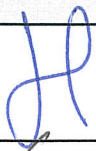
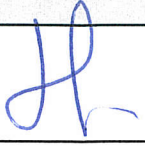
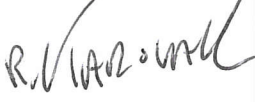
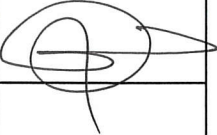
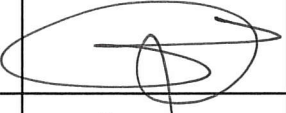



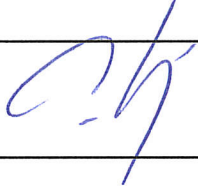
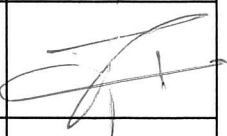
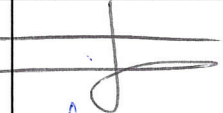
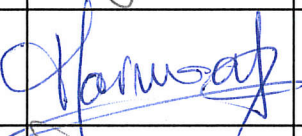
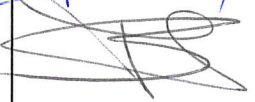
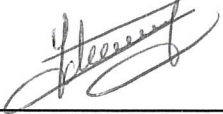

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			DURAND Frederic	
BAKLI Abdelouahb	Saint-Etienne			Nora BERROUKECHE	
BARAILLER Christiane	Fraisses				
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BASSON Jean-Luc	La Tour-en-Jarez				
BENOUMELAZ Caroline	Rive-de-Gier				
BERGER Françoise	Saint-Héand				
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				

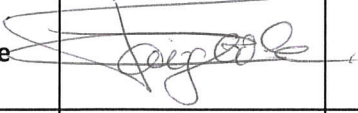
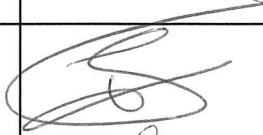
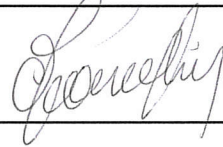


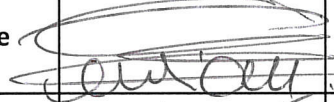
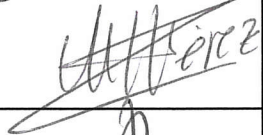



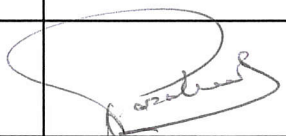
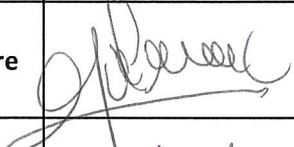


TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
BERTHEAS Audrey	L'Horme				
BISACCIA Michèle	Saint-Priest-en-Jarez				
BONNEFOY Cyrille	La Ricamarie				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois				
BONY Vincent	Rive-de-Gier				
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne		Gilles ARIGUOT → 		
BOUCHET Patrick	La Fouillouse				
BOUCHOU Kamel	Saint-Paul-en-Jarez				
BOUDARD Gilles	Caloire				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles			F. HARTBRAT	
BRUEL Nicole	Andrézieux-Bouthéon				
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CHALAND Christophe	Firminy				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				

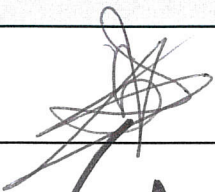

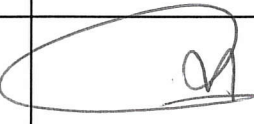


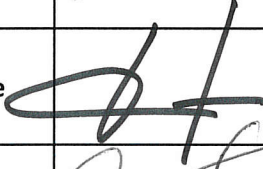
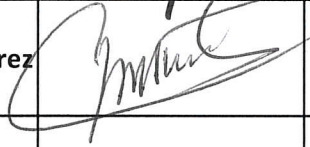

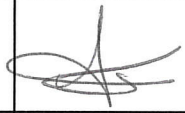
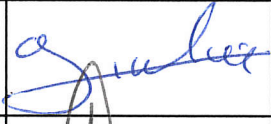

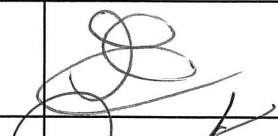

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHAPARD Catherine	Saint-Chamond				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		GUILLOT Françoise		
CHASSAUBÉNÉ Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds				
CHAVE Frédérique	Chagnon				
CINIERI Laura	Saint-Etienne				
COGNASSE Viviane	Villars			Lacour Pascal	
COLLOMBET Germain	Saint-Etienne			TOKHI Julie	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
COURBON Pierrick	Saint-Etienne				
DA SILVA Jordan	Villars			Perdriau Jordan	
DALLARA Charles	Saint-Etienne				
DE ALMEIDA Gabriel	Saint-Etienne				
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DELIAVAL Marianne	Saint-Genest-Lerpt				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DENIS Philippe	Saint-Galmier			Denise	
DRIOL François	Andrézieux-Bouthéon				
DUCCESCHI Christian	La Terrasse-sur-Dorlay				
DUCRET Fabrice	Saint-Joseph				
DUMAS Marie-Pascale	La Ricamarie				
DUMESTRE Isabelle	Saint-Etienne				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
DUVERGER Jean	Saint-Etienne				
FALZONE Véronique	Saint-Etienne			Regelle	
FARA David	Le Chambon-Feugerolles			F. TARDON	
FAUCHET Martial	Saint-Martin-la-Plaine		BONJOUR Sylvie		
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon			Gilbert Thury	
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix			N. MATRICON	
FRANÇON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules				
GABIAUD Jérôme	Tartaras		DEVIDAL Serge	Marc Joubert	
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond				
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière				
GOURBEYRE Marie-Christine	Saint-Paul-en-Jarez				
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne				
GRAMPFORT Daniel	La Talaudière				
GROUSSON Catherine	Saint-Etienne				
GUARINOS Jacques	Saint-Etienne				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez		ARNAUD Ingrid		
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JOUBE Christian	Aboën		GAGNAIRE Christian		
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			Pouvoir St Rom LABICH	
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LACOUR Pascale	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf		MAKAREINIS Marie-José		
LAURENT Denis	Valfleury		BROSSE Daniel		
LECOCQ Yves	Pavezin		DREVON Chantal		
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne			Jean Duvoy	
LUYA Julien	Firminy				
MARMORAT Fabienne	Le Chambon-Feugerolles				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MATRICON Nathalie	La Grand-Croix				
MICHAUD Patrick	Saint-Etienne			CINIERI L	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		HEYRAUD Christine		
MORERE Solange	Saint-Galmier				
MOUSEGHIAN Aline	Saint-Chamond				
OUCHAOUA Djida	Unieux				
PENTECÔTE Tom	Saint-Etienne			CINICHI L 	
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez		GUYOT Régine		
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PEREZ Marie-Jo	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PEYCELON Nicole	Saint-Etienne				
PFISTER Christel	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
QUELENNEC Clémence	Roche-la-Molière				
RASFI Ali	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
REGEFTE Brigitte	Saint-Etienne				
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RICCIARDI Laurence	Saint-Etienne			R. KAROLABE	R. KAROLABE
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SERVANT Christian	Saint-Priest-en-Jarez				
SERVANTON Corinne	Saint-Jean-Bonnefonds			CHAVANNE Aure	
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
SUZAT-GIULIANI Eveline	Firminy				
TARDIEU Marc	Cellieu		BOULAT Françoise		
TARDY Gérard	Lorette				
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers				
THIZY Gilles	Marcenod				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
TOKHI Julie	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez		DAVAL Gérard		
VALENTIN Jacques	Sorbiers				
VALENTIN Laetitia	Saint-Etienne				
VASSAL Julien	L'Horme				
VERGER LEGROS Eliane	Lorette				